

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : FORMATION PROFESSIONNELLE

**Les organisations syndicales avaient insisté pour développer les aspects de formation professionnelle dans le cadre de l'accompagnement social car ce qui figurait dans le document présenté le 4 juin dernier était particulièrement indigent.**

Ainsi, toujours sans aucun document de travail, toujours sans connaissance du protocole avec la DGFIP et de la convention avec la DAM, nous avons commencé un groupe de travail sans aucune visibilité des marges de discussion.

Ce qui est sûr pour la CGT, c'est que le texte initial ne protège pas les collègues victimes de restructuration et ne leur offre aucune garantie.

Nous partions donc de presque rien que ce soit pour les collègues qui vont rester en douane, ou pour ceux qui se dirigeront vers la DGFIP ou vers la DAM.

## **POUR LES COLLÈGUES RESTRUCTURÉS QUI VONT RESTER EN DOUANE**

- ils bénéficieront tous du maximum de jours de formation et seront donc bénéficiaires de l'IAMF (Indemnité d'Accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle) maximale soit 1500 euros (demande de l'intersyndicale)
- ils seront tous super prioritaires sur les modules de formation professionnelle (demande de l'intersyndicale)
- ils bénéficieront de la présence du conseiller FP de la DI dans la cellule d'accompagnement sociale locale pour déterminer leurs besoins en formation
- ils bénéficieront d'un suivi d'un

an pour le bilan de cette formation d'adaptation

- la formation professionnelle sera enclenchée dès que la mobilité est connue
- le pilotage sera affiné entre la DG, la DNRFP et la DI

Pour la CGT, la formation doit être assurée en fonction de la demande de l'agent : à proximité ou à l'école en fonction du souhait de l'agent.

Dans tous les cas, ce qui doit être inscrit dans le préambule de l'accord «s'adapter aux situations individuelles des agents » vaut également pour la formation professionnelle. Nous ne le disons jamais assez, c'est le travail qui s'adapte à l'agent, pas le contraire.

## **POUR LES COLLÈGUES RESTRUCTURÉS À LA DGFIP OU À LA DAM**

De fait, la mise en œuvre n'est pas la même puisque la formation est délocalisée dans l'administration d'accueil. Dès lors, le suivi de la FP sera fait dans la cellule locale d'accompagnement social.

**LA CGT A DEMANDÉ QUE  
TOUTES LES FICHES DE POSTE  
SOIENT COMMUNIQUÉES AUX  
AGENTS.**



Chacun doit savoir, avant de prendre position sur son avenir, quelles seront les fonctions à venir et le cursus de formation obligatoire à suivre. C'est un engagement important, qui ne se prend donc pas à la légère, et qui doit donc être le plus transparent possible.

La DG nous a communiqué quelques fiches de postes DGFIP et DAM (mais seulement pour les postes à St Malo pour ce service centralisé de gestion) :

- Pour les formations de la DGFIP, il existe plusieurs niveaux de formation : socle commun, métiers, socles complémentaires
- Pour la DAM, pas de descriptif des formations, juste quelques fiches de postes. Vous pouvez vous rapprocher de nos militants locaux pour en avoir connaissance puisque, à ce stade, ce ne sont que des projets qui ne sont pas diffusables.

## EN CONCLUSION

Les garanties reprises ci-dessus devraient être retranscrites dans le futur accord.

Le cycle de ces négociations est intense. La DG ne souhaite pas le ralentir.

La CGT espère, une fois encore, avoir porté et défendu les intérêts des collègues, victimes de réformes que nous continuons de dénoncer et de restructurations imposées à marche forcée. La formation professionnelle de haut niveau doit être garantie à tout collègue des douanes, en particulier à ceux qui sont contraints de changer de fonctions du fait d'une restructuration. ●



Syndicat national  
des agents  
des douanes CGT  
263 rue de Paris  
case 452  
93514 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 88 68  
✉ douanes@cgt.fr  
🌐 www.cgtdouanes.fr